

Brèves HEOL

Avril, mai, juin 2023

Faire des économies d'énergie au bureau

Les sources d'économies d'énergie sont nombreuses sur les lieux de travail, notamment pour celles et ceux qui travaillent dans des bureaux. Le chauffage est la principale source de consommation, il convient de programmer les radiateurs uniquement les jours où les bureaux sont occupés et de les baisser ou les éteindre en cas d'absence de plus d'un jour. Il est possible de tirer profit de la lumière naturelle ou d'éclairer uniquement son poste de travail plutôt qu'une pièce entière, de se laver les mains à l'eau froide ou encore d'utiliser une thermos pour les boissons chaudes. Et bien sûr éteindre les ordinateurs, imprimantes et appareils électroniques en cas d'absence. Autant de petits gestes qui permettent de faire de vraies économies !

Heol vous offre un conseil neutre et gratuit pour vos projets de construction, rénovation thermique et économies d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org

Quels professionnels pour rénover mon logement ?

Depuis quelques années déjà, il est obligatoire de passer par des entreprises portant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour bénéficier des aides financières et incitations provenant de l'Etat. Pour cela, il existe un annuaire continuellement mis à jour sur <https://france-renov.gouv.fr/>. Les qualifications ne sont valables que pour un seul domaine, ce qui signifie qu'un artisan peut avoir un label pour des travaux d'isolation mais pas pour l'installation d'un chauffe-eau solaire par exemple. Dans tous les cas, il est recommandé de demander des devis à deux ou trois entreprises pour pouvoir les comparer en termes de prestation et de prix.

Heol vous offre un conseil neutre et gratuit pour vos projets de construction, rénovation thermique et économies d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org



Régler un problème avec son fournisseur d'énergie

Si vous rencontrez un problème en lien avec un contrat d'énergie (électricité, gaz naturel, gaz butane, fioul, bois), vous pouvez commencer par prendre contact avec votre fournisseur d'énergie afin de tenter de régler la solution à l'amiable. Si cela ne fonctionne pas, il faudra passer par une réclamation écrite. Au bout de 2 mois, en cas de non-réponse ou de réponse non satisfaisante de la part du fournisseur d'énergie, vous pourrez saisir gratuitement le médiateur de l'énergie. Il s'agit de l'autorité publique indépendante, qui propose des solutions aux litiges entre les consommateurs et les opérateurs du secteur de l'énergie. Plus d'infos sur <https://www.energie-mediateur.fr/>

Heol vous offre un conseil neutre et gratuit pour vos projets de construction, rénovation thermique et économies d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org